



BEGUIN ET ASSOCIÉS CONSULTANTS
Société Anonyme au capital de 100.000 Euros

283

Siège social : 32 rue d'Estienne d'Orves
92260 – FONTENAY AUX ROSES

389 862 905 RCS NANTERRE

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 15 NOVEMBRE 2007

L'an deux mille sept
Le quinze novembre
A dix huit heures trente,

Les actionnaires de la Société BEGUIN ET ASSOCIÉS CONSULTANTS, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 100.000 Euros divisé en 3.000 actions de 33,33 € chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Directeur Général unique.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires, présents et mandataires des actionnaires représentés

Madame Hélène BROBECKER, en sa qualité de Directeur Général unique, préside la séance.
Monsieur Gérald AVIDANO accepte la fonction de scrutateur.
Madame Astrid BROBECKER est désignée comme secrétaire.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau que tous les actionnaires présents possèdent 2.977 actions sur les 3.000 actions formant la totalité du capital, que les droits de vote y afférents totalisent 2977 sur 2992 et qu'en conséquence l'Assemblée Générale, réunissant plus que le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant.
- Questions diverses et pouvoirs.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

*Certifié conforme.
Le Directeur Unique*



PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, l'EURL S. F. R. Patrick HACHON, domiciliée au 18 rue Fernand Quéré 78160 – MARLY LE ROI, en remplacement de Monsieur Roger CORMIER.

Il exercera ses fonctions pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 2.977 sur 2.992 droits de vote

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de nommer en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Pierre MERCADAL demeurant 3 avenue Grétry 78600 – MAISONS LAFFITTE en remplacement de Madame Janny ROLAND.

Il exercera ses fonctions pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 2.977 sur 2.992 droits de vote

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour procéder aux formalités de publicité et de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 2.977 sur 2.992 droits de vote

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures.

Le présent procès-verbal, établi par le Président, a été signé par lui et les membres du bureau.

*Certifié conforme
le Directeur
Unique.*

